

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ	Arrêté n° AV2023-28 du 22 juin 2023 Interdisant la circulation et le stationnement rue du Pied de la Vialle
--	--	---

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise DUFOR BOIS en date du 22 juin 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits rue du Pied de la Vialle du 26 au 30 juin 2023.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise DUFOR BOIS.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise DUFOR BOIS

Fait à USSON EN FOREZ le 22 juin 2023

Le Maire,
Hervé BEAL

